

# UBAM FCP EURO HIGH YIELD SOLUTION

## Classe I EUR (action de capitalisation)

Factsheet | juillet 2019  
Pour investisseurs qualifiés

### CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Domicile du fonds	FR - France
Devise	EUR
VNI	1210,70
Duration	1,74
Rendement yield to worst(*)	2,99 %
Taille du fonds	EUR 92,39 mio
Historique depuis	26 juin 2014
Investissement minimal	-
Souscription	Quotidienne
Rachat	Quotidien
Commission de gestion	0,35 %
Notation de crédit moyenne	BB
Nombre de lignes en portefeuille	17
ISIN	FR0011896612
Telekurs	24730572

(\*) Rendement («yield-to-worst») : marge de crédit + «roll-down» attendu à 12 mois + taux d'intérêt en EUR. Pour toute information relative aux frais additionnels susceptibles de s'appliquer, veuillez vous référer au prospectus.

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible, rendement potentiellement plus élevé



### RISQUES SPÉCIFIQUES

- ◆ Risque de crédit : Le Fonds, investissant en obligations, titres du marché monétaire ou autres titres de créance, court le risque que l'émetteur fasse défaut. La probabilité d'un tel événement dépend de la qualité de l'émetteur. Le risque de défaut est habituellement plus élevé pour des titres à caractère spéculatif.
- ◆ Risque de contrepartie : L'utilisation de dérivés de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait infliger une perte financière au Fonds.
- ◆ Risque de liquidité : Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.
- ◆ Risque lié à l'impact des techniques financières telles que les instruments dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) et ainsi porter l'exposition du Fonds au delà de l'actif net. Cette surexposition peut amplifier les mouvements intervenant à la hausse ou à la baisse et ainsi entraîner un risque plus élevé pour les investisseurs.

### PORTFEUILLE EN OBLIGATIONS LIBELLÉES EN EUR

### PRÉSENTATION DU FONDS

Le Fonds a pour objectif d'offrir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une exposition à la classe d'actifs High Yield (titres spéculatifs dits à « haut rendement »), principalement le High Yield européen.

La performance du fonds pourra être comparée à un indicateur composite constitué de la somme des performances de l'indice iTraxx Crossover on-the-run 5 years unfunded fourni par JP Morgan, calculé coupons réinvestis (exposition aux marges de crédit du high yield CDS Europe) et de l'indice 0-3 AAA-AA Euro Government Index fourni par BofA Merrill Lynch (Ticker Bloomberg EG6Y Index), calculé coupons réinvestis (exposition aux taux d'intérêt souverains de la zone euro). Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. Le Fonds n'est pas exposé au risque action.

La gestion du portefeuille est discrétionnaire. Le Fonds a vocation à investir dans des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit, notamment les indices CDS High Yield (titres spéculatifs dits à « haut rendement ») européens et nord américains. Le Fonds présente une exposition totale aux indices CDS high yield comprise entre 80% et 120% de son actif. Elle se décompose entre une exposition à l'indice high yield Européen comprise entre 80% et 120% de l'actif et une exposition à l'indice high yield US comprise entre 0% et 20% de l'actif.

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (NET DE FRAIS) EUR (NET DE FRAIS)



Performance sur 5 ans ou depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître.

### PERFORMANCE HISTORIQUE (NET DE FRAIS) EUR (NET DE FRAIS)

	YTD	2018	2017	2016	2015	2014
UBAM FCP EURO HIGH YIELD SOLUTION	6,04 %	-3,23 %	7,00 %	4,54 %	3,99 %	1,42 %
	Juillet 2019	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis lancement
UBAM FCP EURO HIGH YIELD SOLUTION	0,24 %	0,58 %	2,03 %	12,85 %	21,47 %	21,07 %

Depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Indiquées dans la devise de la catégorie de parts, les performances passées intègrent les dividendes réinvestis, et elles sont exprimées brutes des frais courants. Le calcul ne tient pas compte des frais de vente et autres coûts, des prélèvements d'impôts et des coûts applicables que l'investisseur doit acquitter. Ainsi, sur un montant investi d'EUR 100 avec des frais d'entrée de 1%, l'investissement effectif s'élèverait à EUR 99. Par ailleurs, d'autres coûts peuvent être imputés à l'investisseur (p. ex. prime d'émission ou droits de garde prélevés par l'intermédiaire financier).

### PRINCIPALES POSITIONS (HORS HIGH YIELD)

Titre	Monnaie	Echéance	Poids
BELGIQUE 4 1/4% 11-28.09.21 -SERIE 61-	EUR	28.09.2021	11,0%
BELGIQUE 3 3/4% 10-28.09.20 SERIES 58	EUR	28.09.2020	9,1%
PAYS-BAS 3 1/4% 11-15.07.21 EUR	EUR	15.07.2021	8,8%
FRANCE OAT 2 1/2% 10-25.10.20 EUR	EUR	25.10.2020	7,9%
FRANCE 3% 12-25.04.22 EUR	EUR	25.04.2022	7,8%
FRANCE 3 3/4% 05-25.04.21 EUR	EUR	25.04.2021	7,0%
PAYS-BAS 3 1/2% 10-15.07.20 EUR	EUR	15.07.2020	6,2%
FRANCE 0% 16-25.02.20 EUR	EUR	25.02.2020	5,4%
AUTRICHE 3 1/2% 05/15.09.21 EUR	EUR	15.09.2021	5,3%
GERMANY 0% 17-08.04.22 EUR	EUR	08.04.2022	4,2%

Source des données: UBP

### SPREAD MOYEN DE L'EXPOSITION DU FONDS

SPREAD MOYEN 249.0 bps

Veuillez vous référer aux informations importantes figurant à la fin du document. Source des données : UBP

## RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'EXPOSITION HIGH YIELD



Source des données: UBP

## ADMINISTRATION

**Société de gestion**

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (UBI)  
116 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

**Distributeur général**

Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône,  
CH-1211 Genève 1

**Agent payeur, administratif, enregistreur et de transfert**

CACEIS Bank France  
1-3 Place Valhubert,  
75013 Paris

**Banque dépositaire**

CACEIS Bank France  
1-3 Place Valhubert,  
75013 Paris

**Auditeur**

ERNST & YOUNG AUDIT  
Tour First, 1-2 place des Saisons,  
92400 Courbevoie Paris

**Forme juridique**

## ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

**Pays où la distribution est autorisée**

En fonction des pays, certaines classes d'actions peuvent ou non être enregistrées pour distribution au public. Les classes d'actions enregistrées font l'objet d'un Document d'Information Clé pour Investisseurs ("DICI"). Les investisseurs sont invités à se renseigner sur les classes enregistrées ou à demander les DICIs afférents auprès du siège du Fonds, du distributeur général (Union Bancaire Privée, UBP SA -Genève) ou du représentant local de leur pays.

## Siège social

Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS (UBP Asset Management (France)), 116 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

## Représentants

## Autriche

Erste Bank der Österreichischen Sparkassen AG, 21 Graben, A-1010 Wien

## Italie

State Street Bank S.p.A., con sede legale in Via Ferrante Aporti, 10, 20125 Milano  
Allfunds Bank S.A., via Santa Margherita 7, 20121 Milano  
BNP Paribas Securities Services, con sede in Milano, Via Ansperto 5, 20123 Milano

## GLOSSAIRE

**Benchmark**

Indice servant de base de comparaison pour la performance d'un fonds de placement. Egalement appelé indice de référence ou indice de comparaison.

**Produit dérivé**

Un produit dérivé est un instrument financier dont le prix est déterminé par l'évolution du cours d'une variable de référence (le sous-jacent). Les sous-jacents peuvent être des actions, des indices d'actions, des emprunts d'Etat, des devises, des taux d'intérêt, des matières premières (blé, or, etc.), mais aussi des swaps. Les instruments financiers dérivés peuvent prendre la forme d'une opération à terme ferme ou d'une option et se négocient soit sur les marchés à terme à des conditions standards, soit hors bourse (over-the-counter, OTC) à des conditions librement négociées. Dans certaines circonstances, les fluctuations de cours du sous-jacent entraînent une variation beaucoup plus forte des cours du produit dérivé concerné. Les produits dérivés permettent de couvrir des risques financiers (hedging), de spéculer sur des fluctuations de cours (trading) ou d'exploiter des écarts de prix entre les marchés (arbitrage).

**Duration**

La duration représente la durée moyenne jusqu'au versement. Ce paramètre est utilisé pour mesurer l'influence de la variation des taux d'intérêt sur le cours d'une obligation ou d'un fonds obligataire. La duration est définie en années (p. ex. une duration de 3 ans signifie que la valeur d'une obligation augmenterait de 3% si les taux baissaient de 1%, et inversement).

**Obligations «high yield»**

Obligations à haut rendement très risquées. Les émetteurs de ce type de titres sont souvent des entreprises présentant une solvabilité faible.

**Fonds «high yield»**

Fonds d'obligations à haut rendement (obligations présentant une solvabilité médiocre).

**«Investment-grade»**

Une notation fournit des renseignements sur la solvabilité d'un débiteur. Plus la notation est élevée, plus la probabilité d'un défaut de paiement du débiteur est faible. On établit une distinction entre les obligations de qualité élevée («investment-grade») et les titres spéculatifs (obligations «high yield» ou obligations spéculatives («junk bonds»). Standard & Poor's note les obligations «investment-grade» de AAA à BBB, tandis que, chez Moody's, les notes «investment-grade» s'échelonnent entre Aaa et Baa.

**Swap de défaut de crédit (Bundesbank)**

Un swap de défaut de crédit (Credit Default Swap, CDS) est une forme d'assurance contre le risque de défaut de crédit. En concluant un contrat d'échange (swap) de défaut de crédit, le garant (l'assureur) s'engage à fournir un paiement compensatoire au bénéficiaire de la garantie en cas de réalisation d'un événement de crédit préalablement défini (p. ex. défaut ou retard de paiement). En contrepartie, le bénéficiaire de la garantie verse une prime d'assurance au garant. Le montant de la prime CDS dépend notamment de la solvabilité du débiteur de référence, de la définition de l'événement de crédit et de la durée du contrat.

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE PUBLICATION MARKETING.** Il reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP») à la date de son émission. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal d'adresser un tel document.

Le présent document a été produit sur la base des meilleurs efforts possibles; il est fourni uniquement à titre d'information et ne saurait constituer une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre, sauf mention contraire. Les opinions exprimées dans le présent document ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document. Il est conseillé aux investisseurs de vérifier, avant d'effectuer une quelconque transaction, si elle est adaptée à leur situation personnelle, et d'analyser les risques spécifiques encourus, notamment sur le plan financier, réglementaire et fiscal, en recourant le cas échéant à des conseillers professionnels.

Les informations et les analyses contenues dans le présent document sont basées sur des sources considérées comme fiables. Toutefois, l'UBP ne garantit ni l'actualité, ni l'exactitude, ni l'exhaustivité desdites informations et analyses, et n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou aux dommages susceptibles de résulter de leur utilisation. Toutes les informations et les appréciations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. **LES PERFORMANCES PASSÉES N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS ACTUELS OU FUTURS.** Ce document n'a pas été produit par le département d'analyse financière de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. Les investissements mentionnés dans le présent document peuvent comporter des risques qu'il est difficile de quantifier et d'intégrer dans l'évaluation des investissements.

Le présent document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation pour la souscription d'actions dans le fonds ou le compartiment mentionné, dans les juridictions où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait juridiquement interdit de faire une telle offre ou proposition. Le présent document ne saurait remplacer le prospectus et les autres documents juridiques qui peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds.

Toute souscription non fondée sur le dernier prospectus, DICI/KIID, ou rapport annuel ou semestriel du fonds ne saurait être acceptée. Le présent document est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), ou transmis à toute autre personne, sans l'autorisation écrite préalable de l'UBP.

Le représentant et l'agent payeur en Suisse est l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône, case postale 1320, 1211 Genève 1, Suisse (UBP). Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289 route d'Arlon, 1150 Luxembourg,

# UBAM FCP EURO HIGH YIELD SOLUTION

Grand-Duché de Luxembourg.

L'Union Bancaire Privée, UBP SA est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA); au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA) et elle est réglementée par l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA).